



Où déposer une plainte contre vétérinaire charlatan

Par **scillia_06**, le **09/10/2008** à **16:36**

Bonjour,

J'ai une femelle yorkshire qui était enceinte de 41 jours elle s'est bloquée le dos et ne pouvais plus marcher le mardi 30 septembre je suis donc aller chez le vétérinaire qui lui a fait une prise de sang pour savoir si ce n'était pas une carence dû à son état, ainsi que une échographie pour voir si les petits allaient bien en effet on a vue quatre petits cœurs battre donc en bonne santé, la prise de sang n'a rien donné tout était normal, il lui a donc prescrit de la cortisone et voyant que je n'étais pas très enthousiaste à l'idée de lui administrer ce breuvage il m'a dit que c'était irréversible et que de toutes manières les chiens supportaient bien la cortisone à petites doses et pas trop longtemps malheureusement comme je l'avais prévu la chienne à commencé à avoir des pertes marrons le quatrième jour qui était un samedi je suis donc retourner le voir il m'a encore fait une échographie et un petit était mort il m'a demander de revenir le lundi pour lui faire une césarienne je n'y suis pas allée car la chienne n'avait pas de fièvre et je ne voyais pas pourquoi tuer les trois autres petits qui étaient en bonne santé. Le mardi je suis donc aller chez un autre vétérinaire qui m'a dit qu'il avait commis une faute professionnelle en donnant de la cortisone que cela allait automatiquement vers un avortement et certainement vers une césarienne entraînant l'ablation des organes et qu'il aurait dû lui donner simplement des antiinflammatoires car s'était un lumbago. ce vétérinaire m'a fait une échographie et deux petits cœurs battaient. Cette nuit malheureusement elle a fait les petits sauf un qui est dans son ventre je saurai ce soir si ma chienne va subir une césarienne et si elle y survivra.... de toute manière elle ne pourra plus avoir de petits. Je veux demander réparation car ma chienne à trois ans en décembre et j'ai déjà déboursé 203 euros et ce n'est pas fini plus la portée de quatre petits et en plus il a eu le culot de me vendre un paquet de croquette soit disant pour les chiennes qui sont en gestation (il n'a pas perdu le nord). Et je ne tiens pas à ce qu'a subit ma chienne il le fasse subir à d'autre chiennes et personnes. Donc s'il vous plait donner moi la marche à suivre pour pouvoir porter plainte contre ce charlatan. Merci d'avance.

Par **mysti**, le **08/10/2009** à **10:58**

Si vous doutez que votre animal familial a subi du mal suite à une faute professionnelle d'un vétérinaire, il y a plusieurs choses que vous pouvez faire. voici un lien pour vous dirigez dans vos démarches.

j'espère que votre petite chienne se porte bien! donne moi de ces nouvelles

<http://www.stop-abus-animal.com/bulletins/n7.htm>